

## Foam Cleaner

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Foam Cleaner  
Nom chimique  
Type de produit Mélange  
Code produit KF04504  
UFI : GV00-R0QW-C00T-335X

#### 1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes - Aérosols  
- PC35 : Produits de lavage et de nettoyage (y compris les produits à base de solvants).

#### 1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### INTERACTION

Jean-Baptiste de Ghellincklaan 23, box 101  
9051 Gent Belgique  
Téléphone : +32 9 380 8248; +32 9 380 8249  
info@interaction-connect.com

#### 1.4 - Numéro d'appel d'urgence

Giftnotrufzentrale (Österreich)  
Tel. No.: +43 1 406 4343

Antigif Centrum Centrum Antigif (België)/ Antigif Centrum Zentrum Antipoisons (Belgien)/ Antigif Centrum Centre Antipoisons (Belgique)  
Tel. No.: +32 070 245 245

Национален център по токсикология, Болница за активно лечение и спешна медицина "Н. И. Пирогов" (България)  
Tel. No. / fax: +359 2 9154 233

Centar za kontrolu trovanja (Hrvatska)  
Tel. No.: +385 1 234 8342

Toxikologické informační centrum (Česká republika)  
Tel. No.: +420 224 919 293 / +420 224 915 402

Hotline voor gifbestrijding (Denemarken)  
Tel. No.: +45 82 12 12 12

Mürgistusteabekeskus (Eesti)  
Tel. No.: +372 794 3794 (or 16662 national/ või 16662 riiklikku)

Myrkytystietokeskus (Suomi)  
Tel. No.: +358 09 471 977

ORFILA (INERIS) (France)  
Tel. No.: +33 (0) 1 45 42 59 59

Giftinformationszentrum, Charité - Universitätsmedizin Berlin, Hindenburgdamm 30, 12203 Berlin (Deutschland)  
Tel. No.: +4930 30686700

Egészségügyi Toxikológiai Információs Szolgálat (Magyarország)

## Foam Cleaner

Tel. No.: +36 80 20 11 99

Poison Centre (Iceland)/ Eitrunarmiðstöð (Ísland)  
Tel. No.: +354 543 2222

CAV Milano Niguarda Ca' Granda (Italy)  
Tel. No.: +39 02 66101029  
CAV "Osp. Pediatrico Bambino Gesù" Dip. Emergenza e Accettazione DEA  
Tel. No.: +39 06 68593726

Valsts Toksikoloģijas centrs, Saindēšanās un zāļu informācijas centrs (Latvija)  
Tel. No.: +371 670 42473

Valstybinė vaistų kontrolės tarnyba (VVKT), Apsinuodijimų informacijos biuras (VTI) (Lietuva)  
Tel. No.: +370 5 236 20 52

Isptar Mater Dei (Malta)  
Tel. No.: +356 2545 0000

Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum (NVIC) (Nederland)  
Tel. No.: +31 (0) 30 274 8888

Hjelpetelefon for psykisk helse (Norge)  
Tel. No.: +47 22 59 13 00

Instituto Nacional de Emergência Médica (Portugal)  
Tel. No.: +351 213 303 271

Biroul RSI si Informare Toxicologica (Romania)  
Tel. No.: +40 021 318 3606

Národné toxikologické informačné centrum (NTIC) (Slovensko)  
Tel. No.: +421 2 5477 4166

Servicio de Información Toxicológica (España)  
Tel. No.: +34 91 562 04 20

Svensk Giftinformationscentral (Sverige)  
Tel. No.: +46 08 331231

Emergency Action (United Kingdom): Emergency phone number when using this product Tel. No.: +370 682 54054 (phone number is available from 8 am - 10 pm/ Monday-Friday; Kaunas, Lithuania).  
In the event of a medical enquiry involving this product, please contact your doctor or local hospital accident and emergency department.

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aerosol 1	Aérosol - Catégorie 1
-----------	-----------------------

#### 2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient : Hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole, gaz de pétrole, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation et condensation du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C3-C5, principalement en C3 et en C4. (CAS No.: 68512-91-4)

## Foam Cleaner

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Phrases EUH : Aucun

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Zone libre de la rubrique 1501 pour les détergents

### 2.3 - Autres dangers

Substance PBT. - Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

matière vPvB. - Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Autres dangers n'entraînant pas la classification - En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.  
- Produit chimique sous pression: Risque d'exploser en cas d'échauffement.

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 - Substances

Non applicable

### 3.2 - Mélanges

- Hydrocarbures, riches en C3-4, distillat de pétrole ; Gaz de pétrole : Note K : La classification en tant que cancérigène ou mutagène ne s'applique pas s'il peut être démontré que la substance contient moins de 0,1 % p/p de 1,3 butadiène (EINECS 203-450-8).

## Foam Cleaner

Nom chimique	No	%	Classe(s)	Concentration spécifiques
Hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole, gaz de pétrole, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation et condensation du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C3-C5, principalement en C3 et en C4.	n°CAS : 68512-91-4 Numéro d'identification UE : 649-083-00-0 N°CE : 270-990-9	> 50 - < 100	Carc. 1A - H350 Flam. Gas 1 - H220 Muta. 1B - H340 Press. Gas	Non applicable
Alcohols, C12-14, ethoxylated	n°CAS : 68439-50-9 Numéro d'identification UE : N°CE : 500-213-3	< 1	Aquatic Chronic 1 - H410 Aquatic Chronic 2 - H411	Non applicable
sodium nitrite	n°CAS : 7632-00-0 Numéro d'identification UE : 007-010-00-4 N°CE : 231-555-9	< 1	Acute Tox. 3 Oral - H301 Aquatic Acute 1 - H400 Eye Irrit. 2 - H319 Ox. Liq. 3 - H272	Non applicable
N-(2-hydroxyethyl)-N,N-dimethyl alkyl-C12-14-(even numbered)-1-aminium chloride	n°CAS : Numéro d'identification UE : N°CE : 931-275-3	< 1	Acute Tox. 4 Oral - H302 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 2 - H411 Skin Corr. 1C - H314 STOT RE 2 - H373	Non applicable

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 - Description des mesures de premiers secours

##### En cas d'inhalation

- Veiller à un apport d'air frais.
- Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.
- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

##### Après contact avec la peau

- Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

##### Après contact avec les yeux

- Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.
- En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

##### En cas d'ingestion

- Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.
- Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.
- NE PAS faire vomir.

#### 4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

##### Symptômes et effets - En cas d'inhalation

- Aucune information disponible.

##### Symptômes et effets - Après contact avec la peau

- Aucune information disponible.

##### Symptômes et effets - Après contact avec les yeux

- Aucune information disponible.

#### 4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique.

---

## Foam Cleaner

---

- En cas de suspicion d'intoxication, s'adresser immédiatement au Centre national d'information sur les poisons, numéro de téléphone d'urgence voir section 1.4.

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

---

#### 5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- Dioxyde de carbone (CO2)
- Mousse
- Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Ce matériau est combustible et risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources d'inflammation (p.ex. décharges d'électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques).
- Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
- Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Produits de décomposition dangereux

- Dioxyde de carbone (CO2)
- Monoxyde de carbone

#### 5.3 - Conseils aux pompiers

- Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
- Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.
- Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.
- L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.
- En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

---

#### 6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

- Eloigner toute source d'ignition.
- Assurer une aération suffisante.
- Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Pour les secouristes

- Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

#### 6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
- Risque d'explosion.
- Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

#### 6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

---

## Foam Cleaner

---

<u>Méthodes et matériel de confinement</u>	- Aucune information disponible.
<u>Méthodes et matériel de nettoyage</u>	- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). - Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. - Ventiler la zone concernée.
<u>Techniques inappropriées</u>	- Aucune information disponible.

### 6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Maniement sûr: voir rubrique 7
- Protection individuelle: voir rubrique 8
- Evacuation: voir rubrique 13

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

---

### 7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<u>Recommandation</u>	- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. - Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. - Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante. - Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. - Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. - En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses.
<u>Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale</u>	- Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement. - Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. - ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

### 7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
- Protéger contre: Forte chaleur
- Ne pas stocker ensemble avec:
  - Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes
  - Matières radioactives
  - Matières infectieuses
  - Peroxydes organiques
  - Liquides comburants
  - Matières solides comburantes
- Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables
- Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.
- Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire

### 7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Aérosols

## Foam Cleaner

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 - Paramètres de contrôle

##### DNEL / PNEC

**Hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole, gaz de pétrole, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation et condensation du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C3-C5, principalement en C3 et en C4. (68512-91-4)**

Type	Valeur	Utilisateur	Effet
DNEL long terme par voie orale (répété)	0.464 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systemique
DNEL long terme par inhalation	2.21 mg/m3	Travailleurs	Systemique
DNEL long terme par inhalation	0.265 mg/m3	Consommateurs	Systemique

##### Alcohols, C12-14, ethoxylated (68439-50-9)

Type	Valeur	Utilisateur	Effet
DNEL long terme par voie orale (répété)	1.33 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systemique
DNEL long terme par inhalation	19.6 mg/m3	Travailleurs	Systemique
DNEL long terme par inhalation	3.48 mg/m3	Consommateurs	Systemique
DNEL long terme dermique	187 mg/kg bw/day	Travailleurs	Systemique
DNEL long terme dermique	66.7 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systemique
PNEC eaux, eau douce	0.003 mg/l		
PNEC eaux, eau de mer	0 mg/l		
PNEC sédiment, eau douce	0.089 mg/kg		
PNEC sédiment, eau de mer	0.009 mg/kg		
PNEC sol	0.016 mg/kg		
PNEC station d'épuration (STP)	0.2 mg/l		

##### sodium nitrite (7632-00-0)

Type	Valeur	Utilisateur	Effet
DNEL aigu par inhalation	2 mg/m3	Travailleurs	Systemique
DNEL long terme par inhalation	2 mg/m3	Travailleurs	Systemique
PNEC eaux, eau douce	0.005 mg/l		
PNEC eaux, eau de mer	0.006 mg/l		
PNEC sédiment, eau douce	0.019 mg/kg		
PNEC sédiment, eau de mer	0.022 mg/kg		
PNEC sol	0.001 mg/kg		
PNEC station d'épuration (STP)	21 mg/l		

##### N-(2-hydroxyethyl)-N,N-dimethyl alkyl-C12-14(even numbered)-1-aminium chloride

Type	Valeur	Utilisateur	Effet
DNEL long terme par voie orale (répété)	0.9 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systemique
DNEL long terme par inhalation	2.2 mg/m3	Travailleurs	Systemique
DNEL long terme par inhalation	3.1 mg/m3	Consommateurs	Systemique
DNEL long terme dermique	1.25 mg/kg bw/day	Travailleurs	Systemique
DNEL long terme dermique	0.9 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systemique
DNEL long terme dermique	0.02 mg/kg bw/day	Consommateurs	Local
PNEC eaux, eau douce	0.004 mg/l		
PNEC eaux, eau de mer	0.0004 mg/l		
PNEC eaux, libération périodique	0.0014 mg/l		
PNEC sédiment, eau douce	4.8 mg/kg		
PNEC sédiment, eau de mer	0.48 mg/kg		
PNEC sol	0.61 mg/kg		
PNEC station d'épuration (STP)	0.19 mg/l		

## Foam Cleaner

### 8.2 - Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

- Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.
- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Mesures de protection supplémentaires pour les yeux: En cas d'un risque accru, en supplément
- Il n'est pas nécessaire de se protéger les mains.
- En cas de contact cutané prolongé ou fréquemment répété :
  - Temps de passage : > 480 min.
  - Gants de protection selon EN374
  - Matériau approprié: FKM (caoutchouc fluoré)

- Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.
- Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.
- Appareil de protection respiratoire approprié: AX

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u>	gazeux	<u>Aspect</u>	Aérosol
<u>Couleur</u>		<u>Odeur</u>	caractéristique
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		Aucune donnée disponible	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		Aucune donnée disponible	
Point éclair		Aucune donnée disponible	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Aucune donnée disponible	



## Foam Cleaner

Limite inférieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	3.1 hPa < V < 6.1 hPa
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité	0.9 g/cm <sup>3</sup> < V < 1 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité (Eau)	pratiquement insoluble
Solubilité (Ethanol)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

### Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
-----------------------	--------------------------

### 9.2 - Autres informations

Teneur en COV	10 %
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

### 10.4 - Conditions à éviter

- Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.  
- En cas d'échauffement: Risque d'inflammation

### 10.5 - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

### 10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.  
- Dioxyde de carbone

## Foam Cleaner

- Monoxyde de carbone

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Non classé

Toxicité : Mélange

LD50 oral (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation vapours (rat)	Aucune donnée disponible

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité : Substances

Hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole, gaz de pétrole, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation et condensation du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C3-C5, principalement en C3 et en C4. (68512-91-4)

LC50 inhalation (rat)	> 800000 ppmV
-----------------------	---------------

Alcohols, C12-14, ethoxylated (68439-50-9)

LD50 oral (rat)	> 2000 mg/kg
LD50 dermal (rat)	> 2000 mg/kg
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	> 1.6 mg/l

sodium nitrite (7632-00-0)

LD50 oral (rat)	180 mg/kg
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	0.095 mg/l

N-(2-hydroxyethyl)-N,N-dimethyl alkyl-C12-14-(even numbered)-1-aminium chloride ( )

LD50 oral (rat)	200 mg/kg < V < 2000 mg/kg
-----------------	----------------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales - Non classé

Cancerogénité - Non classé

Toxicité pour la reproduction - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Non classé

## Foam Cleaner

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée - Non classé

Danger par aspiration - Non classé

### 11.2 - Informations sur les autres dangers

- Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 - Toxicité

#### Toxicité : Mélange

EC50 48 hr crustacea	Aucune donnée disponible
LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible
ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

#### Toxicité : Substances

Hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole, gaz de pétrole, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation et condensation du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C3-C5, principalement en C3 et en C4. (68512-91-4)

LC50 96 hr fish	24.11 mg/l < V < 147.54 mg/l
ErC50 algae	7.71 mg/l < V < 16.5 mg/l
ErC50 other aquatic plants	7.02 mg/l < V < 69.43 mg/l

#### Alcohols, C12-14, ethoxylated (68439-50-9)

LC50 96 hr fish	1.2 mg/l
ErC50 algae	> 2 mg/l
ErC50 other aquatic plants	0.53 mg/l
NOEC chronic fish	0.16 mg/l
NOEC chronic other aquatic plants	0.77 mg/l

#### sodium nitrite (7632-00-0)

LC50 96 hr fish	0.54 mg/l < V < 26.3 mg/l
ErC50 algae	0 mg/l < V < 100 mg/l
ErC50 other aquatic plants	4.93 mg/l
NOEC chronic fish	0.7 mg/l
NOEC chronic other aquatic plants	9.86 mg/l

#### N-(2-hydroxyethyl)-N,N-dimethyl alkyl-C12-14-(even numbered)-1-aminium chloride ( )

LC50 96 hr fish	4.2 mg/l
ErC50 other aquatic plants	0.53 mg/l
NOEC chronic fish	0.16 mg/l
NOEC chronic algae	> 0.212 mg/l

## Foam Cleaner

NOEC chronic other aquatic plants	> 0.1 mg/l
-----------------------------------	------------

### 12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

### 12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### 12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

### 12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

- Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

### 12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

### 12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 - Méthodes de traitement des déchets

#### Méthodes de traitement des déchets

- L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
- Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.
- Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
- Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.
- 16 05 04
- DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE
- Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
- Gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut
- déchets dangereux
- 15 01 10 \*
- DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS) Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT

## Foam Cleaner

- Absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses  
- Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Evacuation des eaux : - Aucune information disponible.

Précautions particulières à prendre : - Aucune information disponible.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale : - Eliminer en observant les réglementations administratives.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Numéro ONU (ADR) : UN1950  
Numéro ONU (RID) : UN1950  
Numéro ONU (ADN) : UN1950  
Numéro ONU (IMDG) : UN1950  
Numéro ONU (IATA) : UN1950

#### 14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition des Nations unies (ADR) : AÉROSOLS  
Nom d'expédition des Nations unies (RID) : AÉROSOLS  
Nom d'expédition des Nations unies (ADN) : AÉROSOLS  
Nom d'expédition des Nations unies (IMDG) : AÉROSOLS  
Nom d'expédition des Nations unies (IATA) : AEROSOLS, FLAMMABLE

#### 14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

ADR Classe(s) de danger pour le transport : 2  
ADR Code de classification: : 5F  
Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 2  
Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 2

## Foam Cleaner

### Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 2

### Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 2

### Pictogrammes



### 14.4 - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage :

Groupe d'emballage (RID) :

Groupe d'emballage (ADN) :

Groupe d'emballage (IMDG) :

Groupe d'emballage (IATA) :

### 14.5 - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

### 14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

## Foam Cleaner

### **ADR**

<u>ADR Code de classification:</u>	:	5F
<u>ADR Dispositions particulières</u>	:	190+327+344+625
<u>ADR Quantité limitée (LQ)</u>	:	1L
<u>Quantités exceptées ADR</u>	:	E0
<u>Instructions d'emballage ADR</u>	:	
<u>Dispositions spéciales d'emballage ADR</u>	:	
<u>Dispositions pour l'emballage en commun ADR</u>	:	
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Code-citerne ADR</u>	:	
<u>Dispositions spéciales citernes ADR</u>	:	
<u>Véhicule pour le transport en citerne</u>	:	
<u>ADR catégorie de transport</u>	:	2
<u>ADR code de restriction en tunnel</u>	:	D
<u>Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Colis</u>	:	V14
<u>Dispositions spéciales - Vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Exploitation</u>	:	S2
<u>ADR Danger n° (code Kemler)</u>	:	

### **RID**

<u>Dispositions particulières</u>	:	190 327 344 625
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	1 L
<u>Quantités exceptées</u>	:	E0

### **ADN**

<u>Dispositions particulières</u>	:	190 327 344 625
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	LQ 2
<u>Quantités exceptées</u>	:	E0

### **IMDG**

<u>Dispositions particulières</u>	:	63 190 277 327 344 381 959
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	See SP277
<u>Quantités exceptées</u>	:	E0
<u>Instructions d'emballage</u>	:	
<u>Dispositions spéciales d'emballage</u>	:	
<u>Instruction(s) IBC</u>	:	
<u>Dispositions IBC</u>	:	
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Codes EmS</u>	:	F-D, S-U
<u>Arrimage et manutention</u>	:	Catégorie None SW1 SW22
<u>Séparation</u>	:	
<u>Propriétés et observations</u>	:	

## Foam Cleaner

### IATA

<u>PCA - Quantités exceptées</u>	:	E0
<u>PCA - Quantités limitées - Instructions d'emballage</u>	:	Y203
<u>PCA - Quantités limitées - Quantité nette maximale par emballage</u>	:	30kg
<u>PCA - Packing Instructions</u>	:	203
<u>PCA - Quantité nette maximale par emballage</u>	:	75kg
<u>CAO - Instructions d'emballage</u>	:	203
<u>CAO - Quantité nette maximale par emballage</u>	:	150kg
<u>Dispositions particulières</u>	:	A145 A167 A802
<u>Code ERG</u>	:	

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates                      Aucun

Substances Annex XIV                      Aucun

Substances Annex XVII                      Aucun

Teneur en COV                                      10 %

- conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 453/2010)
- – RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions applicables aux substances chimiques (REACH) (JO L 203 du 26.6.2020, pages 28–58) ;
- – DIRECTIVE DU CONSEIL du 20 mai 1975 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux générateurs d'aérosols (75/324/CEE) (JO L 147 du 9.6.1975, p. 40)
- – Le 16 décembre 2008, le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances chimiques et des mélanges a été signé. Ledit règlement a modifié et abrogé les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et le règlement (CE) n° 1907/2006 (le règlement REACH). Le règlement a été publié au Journal officiel de l'Union européenne n° L 353, volume 51 du 31 décembre 2008 ;
- – RÈGLEMENT (CE) n° 648/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mars 2004 relatif aux détergents (JO L 104/1 du 8.4.2004, p.001-0035) ;
- – Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (REACH), instituant une Agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil, le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission, la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/ CE et 2000/21/CE (Journal officiel de l'Union européenne n° L 396, 30-12-2006, correction d'erreurs – n° L 136/3, 2007-5-29) ;
- – L'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR).
- Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.
- Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).
- Réglementation suisse : Art. 4 al. 4 de l'Ordonnance sur la protection de la jeunesse au travail (RS 822.115) et l'art. 1 lit. f du règlement DEFR sur les travaux dangereux et les jeunes (RS 822.115.2).

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents



## Foam Cleaner

Zone libre de la rubrique 1501 pour les détergents

### 15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit - Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	06/06/2023		

### Abréviations et acronymes

- ADR – European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road/ Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
- EC50 – Effective concentration to 50% of a test population (half maximal effective concentration)/ Concentration efficace à 50 % d'une population d'essai (concentration efficace demi-maximale).
- IMDG – International Maritime Dangerous Goods/ Marchandises dangereuses maritimes internationales.
- LC50 – Lethal Concentration to 50 % of a test population/ Concentration létale à 50 % d'une population test.
- LD50 – Lethal Dose to 50% of a test population (Median Lethal Dose)/ Dose létale à 50 % d'une population de test (dose létale médiane).
- PBT – Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance/ Substance persistante, bioaccumulable et toxique.
- PNEC(s) – Predicted No Effect Concentration(s)/ Concentration(s) sans effet prévue(s).
- RID – Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail/ Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
- vPvB – Very Persistent and Very Bioaccumulative/ Très persistant et très bioaccumulable.

### Sources de données:

European Chemicals Agency (ECHA)  
European Chemicals Bureau (ECB)  
International Laboratories Organization (ILO)

### Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 3 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 3
Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Aerosol 1	Aérosol - Catégorie 1
Aquatic Acute 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2
Carc. 1A	Cancerogénité - Catégorie 1A
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Flam. Gas 1	Gaz inflammable. - Catégorie 1
H220	Gaz extrêmement inflammable
H222	Aérosol extrêmement inflammable

## Foam Cleaner

H229	Réceptif sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
H272	Peut aggraver un incendie; comburant
H301	Toxique en cas d'ingestion
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H340	Peut induire des anomalies génétiques - indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger
H350	Peut provoquer le cancer - indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Muta. 1B	Mutagenicité sur les cellules germinales - Catégorie 1B
Ox. Liq. 3	Liquides comburants - Catégorie 3
Press. Gas	gaz sous pression
Skin Corr. 1C	Corrosion cutanée - Catégorie 1C
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée - Catégorie 2

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

\*\*\* \*\*